

COMMUNIQUE DE PRESSE

Buxelles, 20 mai 2020

Comparaison des prix de l'électricité et du gaz naturel observés en Belgique et dans les pays voisins en janvier 2020

En réponse à une demande formulée par les différents ministres de l'Energie dans le cadre du Pacte énergétique interfédéral belge, PWC a mené, pour le compte des quatre régulateurs belges de l'énergie, une étude comparative des prix de l'électricité et du gaz naturel observés en Belgique et dans les pays voisins (Allemagne, France, Pays-Bas et Royaume-Uni). Il ressort de ce rapport, qui analyse les prix de janvier 2020, que nous payons en Belgique relativement peu pour le gaz naturel mais que la facture d'électricité est élevée pour les ménages, les PME et les industries électro-intensives.

L'analyse des prix de l'énergie en janvier 2020 montre que :

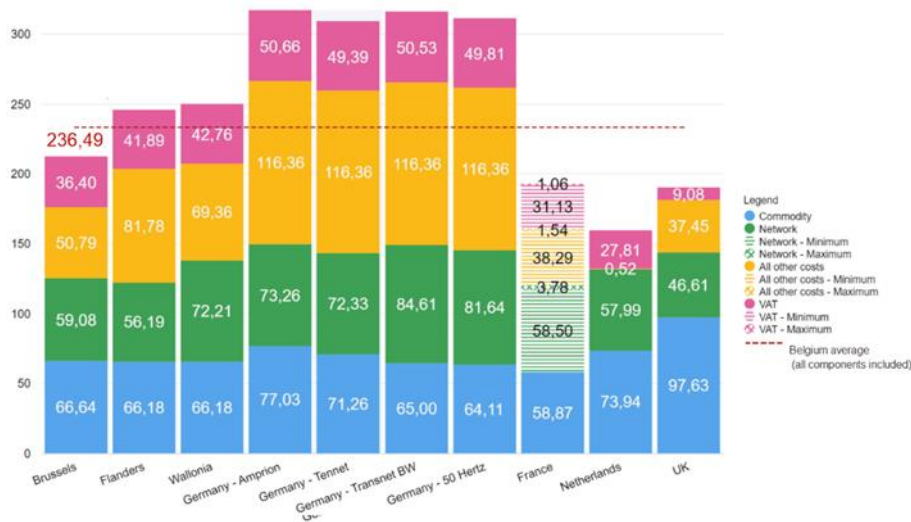
- Les ménages et entreprises belges, raccordés en basse tension, paient une facture d'électricité élevée en comparaison avec les pays voisins.
- La facture d'électricité des entreprises non électro-intensives raccordées en moyenne ou haute tension est toutefois comparable à celle observée dans les pays voisins.
- Vu que les pays limitrophes (ainsi que la Flandre) octroient souvent des réductions substantielles aux entreprises exerçant des activités électro-intensives, les entreprises comparables situées à Bruxelles et en Wallonie souffrent d'un désavantage concurrentiel important.
- La facture de gaz naturel est relativement peu élevée en Belgique. Les consommateurs de gaz naturel en Belgique paient peu d'obligations de service public, de surcharges et de prélèvements par rapport aux consommateurs d'électricité.

Facture d'électricité relativement élevée pour les ménages, les PME et les industries électro-intensives

En comparaison avec les pays voisins, la facture d'électricité des ménages belges est relativement élevée. Seuls les ménages allemands paient plus cher, les ménages néerlandais étant ceux qui déboursent le moins. Les écarts sont importants : les ménages allemands paient près de deux fois plus que les ménages néerlandais. La principale cause de ces écarts réside dans les coûts dits « autres », c'est-à-dire les obligations de service public, les surcharges et les prélèvements qui sont perçus via la facture énergétique. En région de Bruxelles-Capitale, les surcharges et les prélèvements sont moindres. Cette région est de ce fait la moins chère de Belgique.

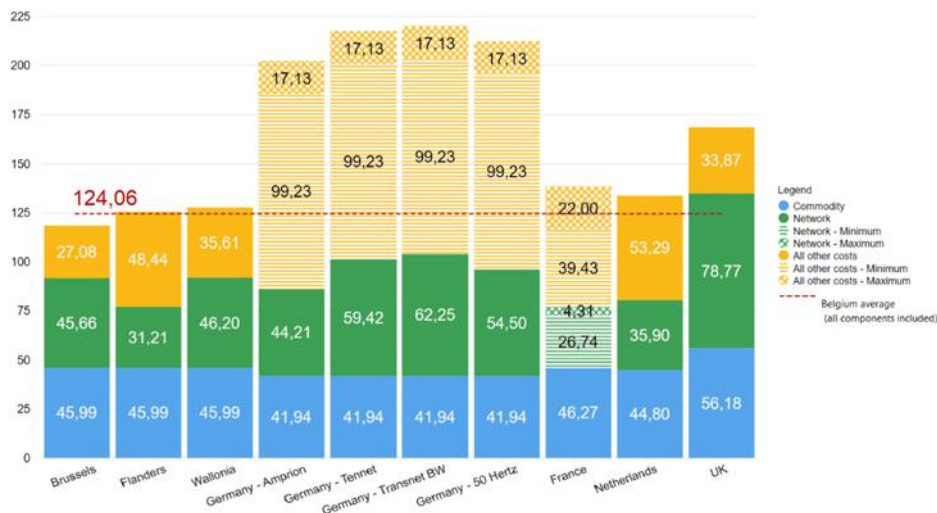
Les résultats des PME raccordées au réseau basse tension sont très similaires à ceux des ménages, si ce n'est que les Pays-Bas ne sont plus le pays limitrophe le moins cher, la réduction de la taxe sur l'énergie ne valant que pour les ménages. Pour les clients professionnels, la non-prise en compte de la TVA réduit l'écart avec le Royaume-Uni (les ménages britanniques ne paient que 5 % de TVA).

Facture d'électricité d'un ménage avec une consommation de 3.500 kWh (janvier 2020, en €/MWh)



La facture d'électricité des entreprises belges raccordées au réseau moyenne tension est plus proche de celle des pays voisins. Ces entreprises belges paient moins que leurs homologues allemandes et britanniques, quasiment autant que leurs homologues néerlandaises, mais plus que les entreprises françaises (en fonction de leur situation spécifique). Le coût de la composante énergie est comparable dans tous les pays et régions, les principales différences s'observant encore une fois au niveau des coûts de réseau et des « autres » coûts.

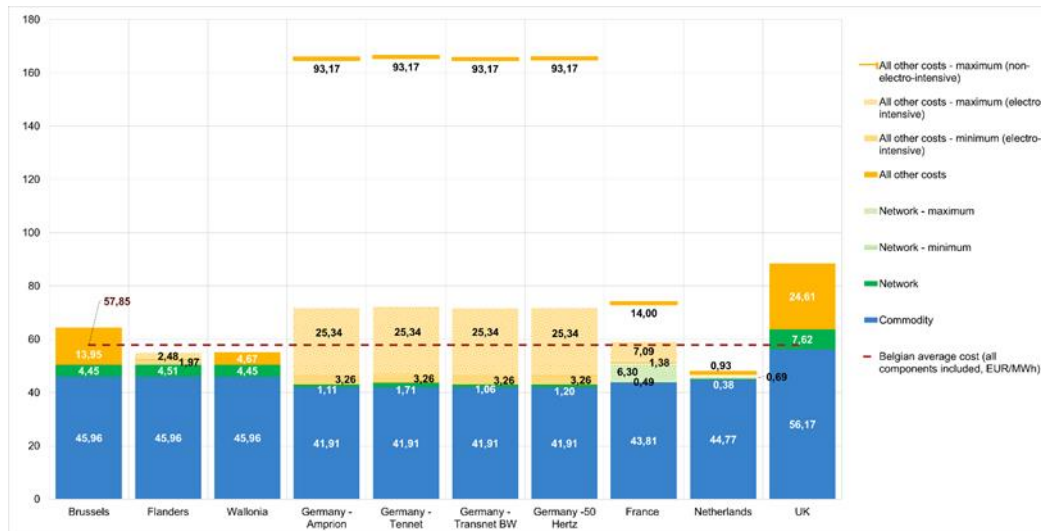
Facture d'électricité d'une entreprise avec une consommation de 160 MWh, raccordée au réseau de distribution (janvier 2020, en €/MWh)



D'après l'étude, les entreprises belges raccordées au réseau haute tension paient des prix relativement élevés par rapport aux pays voisins. Il n'y a qu'au Royaume-Uni que la facture d'électricité est toujours plus chère. Il convient toutefois de clairement distinguer les entreprises électro-intensives des entreprises non électro-intensives. Nos pays voisins ont tendance à octroyer des réductions importantes aux entreprises électro-intensives et les rendent ainsi plus concurrentielles que leurs homologues belges. Seule la Flandre applique une réduction similaire avec le supercap et se rapproche

donc des pays voisins. Pour les entreprises non électro-intensives belges, les prix de l'électricité sont relativement bas. Seuls les Pays-Bas bénéficient dans ce cas de prix encore inférieurs.

Facture d'électricité d'une entreprise industrielle avec une consommation de 500 GWh, raccordée au réseau de transport (janvier 2020, en €/MWh)

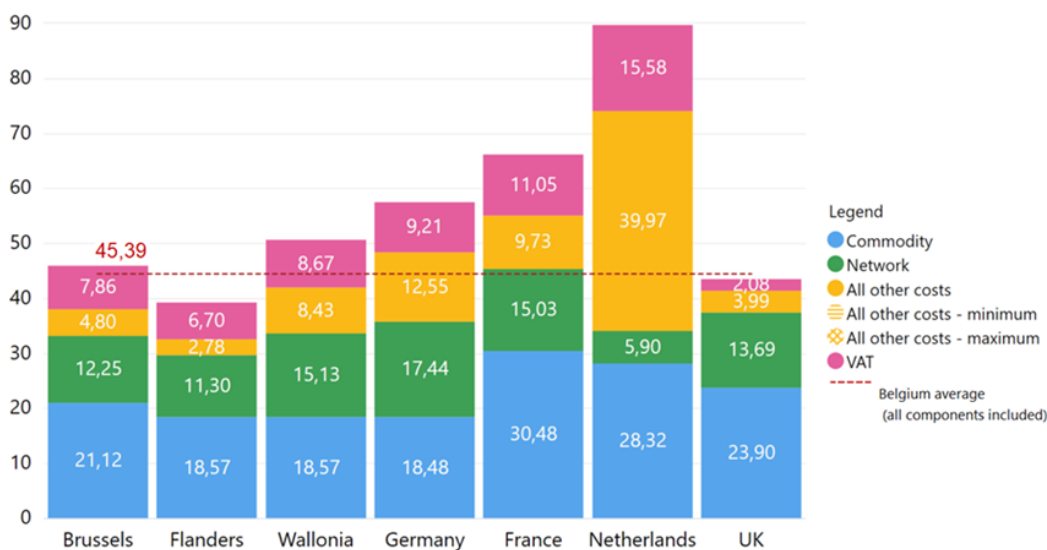


Prix concurrentiels du gaz naturel

La situation du gaz naturel est tout autre. Les ménages et PME belges paient relativement peu par rapport à leurs voisins étrangers. Les ménages et les PME flamands bénéficient même des tarifs gaziers les plus bas, toutes régions confondues. Il ressort surtout que nous payons en Belgique peu d'obligations de service public, de surcharges et de prélèvements pour la consommation de gaz naturel, certainement par rapport à l'électricité.

Les tarifs des consommateurs industriels de gaz naturel sont aussi relativement bas en Belgique.

Facture de gaz naturel d'un ménage avec une consommation de 23.260 kWh (janvier 2020, en €/MWh)



Facture de gaz naturel d'une entreprise industrielle avec une consommation de 2500 GWh (janvier 2020, en €/MWh)



Capacité des ménages précaires à payer leur facture énergétique

Dans un chapitre spécifique, l'étude analyse la capacité des ménages les plus précaires à payer leur facture énergétique. En comparaison avec les pays voisins, les ménages précaires belges consacrent souvent une part moindre de leurs revenus à la facture énergétique. Ce constat vaut tant pour l'électricité que le gaz naturel. L'étude ne dit pas dans quelle mesure les ménages précarisés sont réellement atteints par les mesures d'aide, ni comment cela se traduit par rapport aux pays étrangers: ces points pourraient faire l'objet d'une analyse plus approfondie.

Compétitivité des secteurs industriels

Enfin, l'incidence des prix énergétiques sur la compétitivité des principaux secteurs industriels en Belgique est également détaillée. En raison des prix relativement élevés de l'électricité, les entreprises électro-intensives souffrent d'un désavantage concurrentiel à Bruxelles et en Wallonie. Les prix plus concurrentiels du gaz naturel ne parviennent pas à contrebalancer cet effet.

Cette situation indique la nécessité de reconsidérer les réductions fiscales sur la facture énergétique dont bénéficient actuellement les grands clients industriels. L'objectif général devrait être de parvenir à des prix de l'électricité plus compétitifs pour les secteurs électro-intensifs, sans répercuter les coûts supplémentaires sur les autres consommateurs.

Etude

Cette étude conjointe des quatre régulateurs sera actualisée en 2021, 2022 et 2023.

Retrouvez plus d'informations dans l'étude : <https://www.creg.be/fr/publications/etude-f20200520>



Contact avec la presse

CREG

Sophie Lenoble

+32 497 52 77 62

sophie.lenoble@creg.be

BRUGEL

Adeline Moerenhout

+32 2 563 02 26

amoerenhout@brugel.brussels

CWAPE

Stéphane Renier

stephane.renier@cwape.be

VREG

Dirk Van Evercooren

+32 478 55 04 80

dirk.vanevercooren@vreg.be